

APPEL À CANDIDATURES

RESPONSABLE CELLULE ARBITRAGE FVWB

FONCTION NON-RÉMUNÉRÉE

Les candidatures dûment motivées sont à envoyer pour le dimanche 11 janvier 2026 à Mesdames Dominique Reterre (Présidente) – president@fvwb.be et Laurence Rase (Directrice Générale) – laurence.rase@fvwb.be.

1. Rôle et missions

Le/la Responsable de la Cellule Arbitrage est chargé(e) d'organiser, de coordonner et de superviser l'ensemble des activités liées à l'arbitrage au sein de la FVWB, dans le respect des statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'association.

À ce titre, il/elle constitue, dirige et assure la gestion de la Cellule Arbitrage, conformément aux dispositions prévues à l'article 122 du ROI. Il/elle veille au fonctionnement harmonieux et structuré de la cellule.

Le/la Responsable de la Cellule Arbitrage est également garant(e) de la vision stratégique de la FVWB en matière d'arbitrage. Il/elle contribue à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des orientations stratégiques visant au développement, à la structuration et à la qualité de l'arbitrage, en cohérence avec les objectifs généraux de la fédération.

Il/elle agit comme interlocuteur(trice) privilégié(e) entre l'Organe d'administration, la Direction générale, les entités affiliées (AOC) et les instances nationales compétentes en matière d'arbitrage.

Dans ce cadre, il/elle participe aux réunions mensuelles du Conseil d'administration de la FVWB et contribue activement aux réflexions et décisions stratégiques relatives à l'arbitrage.

2. Compétences de la Cellule Arbitrage (conformément au ROI)

Les compétences de la Cellule arbitrage sont :

- Être responsable des arbitres fédéraux, les candidats arbitres fédéraux et, par l'intermédiaire des entités, les arbitres provinciaux, régionaux et candidats-arbitres des entités ;
- Désigner les arbitres pour toute rencontre des championnats, tournois et compétitions seniors, jeunes et de beach volley organisée par l'association, ainsi que, dans les limites fixées par la CNA, pour les compétitions nationales VB ;
- Examiner tous les problèmes relatifs à l'arbitrage ;
- Assurer la formation et le perfectionnement des arbitres fédéraux et candidats fédéraux de l'association ;
- Prendre des sanctions envers les arbitres qui ne respectent pas les statuts et ROI de l'association ;
- Proposer à la CNA les arbitres fédéraux de l'association amenés à diriger des rencontres du championnat national VB ;
- Veiller à l'application des règles de jeu dans toute compétition ;
- Statuer, sur la base de son grade dans sa fédération d'origine, sur toute demande émanant d'un arbitre étranger ;
- Veiller à promouvoir le respect des arbitres ;
- Transmettre aux arbitres, avant le début des compétitions, la fiche de renseignements ;
- Organiser, au moins chaque saison sportive, une réunion des arbitres fédéraux et candidats fédéraux affiliés à l'association et un ou plusieurs cours de recyclage annuel(s) ;
- Attribuer le titre de chargé de cours d'arbitrage à toute personne qui lui en fait la demande et qu'elle juge apte ;
- Coordonner les cours d'arbitrage donnés par des organismes extérieurs ;
- S'assurer que, au moins une fois par saison sportive et dans chaque AOC, un cours d'arbitrage est proposé et organisé par les responsables des arbitres des AOC ;
- Permettre, en collaboration avec les AOC, à un jeune arbitre de tout niveau (provincial, régional, fédéral) présentant de réelles qualités, de diriger des rencontres de niveau supérieur et d'accéder au grade supérieur sans devoir passer par la procédure prévue, sans devoir répondre aux exigences inhérentes à ces grades, mais en communiquant, par écrit au CA, la décision prise.



3. Profil recherché

- Disposer d'une expérience significative en arbitrage a minima au niveau national.
- Posséder une excellente connaissance des règles de jeu, des statuts et règlements.
- Faire preuve de rigueur, d'impartialité, de sens de l'organisation et de capacités de coordination.
- Être disponible pour assurer les missions (désignations, réunions, formation, suivi, coordination avec AOC/CNA).
- Maîtriser les outils informatiques et les plateformes fédérales utilisées pour l'arbitrage et les désignations.

4. Modalités de candidature

La candidature devra comprendre une lettre de motivation exposant l'expérience du/de la candidat(e) en matière d'arbitrage ainsi que sa vision et ses priorités pour le développement de l'arbitrage au sein de la FVWB.

Les candidatures sont à envoyer pour le 10 janvier 2026 aux adresses mentionnées ci-dessus.